

L'Union des cultivateurs franco-ontariens

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
État de la situation financière	5
État de l'évolution de l'actif net	6
État des résultats	7
État des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'Union des cultivateurs franco-ontariens (l'« Union »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Union au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, l'Union tire des produits de cotisations dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'Union et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de cotisations, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 décembre 2020 et 2019, de l'actif à court terme aux 31 décembre 2020 et 2019 et de l'actif net au 1 janvier et 31 décembre 2020 et 2019. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Union conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Union à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Union.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Union;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Union à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Union à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Embrun (Ontario)
le 23 mars 2021

L'Union des cultivateurs franco-ontariens
État de la situation financière

31 décembre	Fonds d'administration	Fonds de la relève agricole franco- ontarienne	2020	2019
Actif				
Court terme				
Encaisse	49 744 \$	58 519 \$	108 263 \$	17 094 \$
Dépôt à terme (Note 2)	101 326	-	101 326	100 822
Frais payés d'avance	2 178	-	2 178	2 178
À recevoir de la FERCA (Note 12)	146 526	-	146 526	110 570
	<u>299 774 \$</u>	<u>58 519 \$</u>	<u>358 293 \$</u>	<u>230 664 \$</u>
Passif et Actif net				
Court terme				
Créditeurs et frais courus (Note 4)	27 337 \$	-	27 337 \$	25 859 \$
Dette à long terme (Note 5)	40 000	-	40 000	-
	<u>67 337</u>	<u>-</u>	<u>67 337</u>	<u>25 859</u>
Garantie (Note 8) Incertitude en raison de Covid-19 (Note 10)				
Actif net				
Grevé d'affectations internes	-	58 519	58 519	-
Non affecté	232 437	-	232 437	204 805
	<u>232 437</u>	<u>58 519</u>	<u>290 956</u>	<u>204 805</u>
	<u>299 774 \$</u>	<u>58 519 \$</u>	<u>358 293 \$</u>	<u>230 664 \$</u>

Au nom du Conseil d'administration:

_____ Administrateur _____ Administrateur

L'Union des cultivateurs franco-ontariens
État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	Fonds d'administration	Fonds de la relève agricole franco- ontarienne	2020	2019
Solde, début de l'exercice	204 805 \$	- \$	204 805 \$	159 134 \$
Excédent des produits sur les charges	27 632	58 519	86 151	45 671
Solde, fin de l'exercice	232 437 \$	58 519 \$	290 956 \$	204 805 \$

L'Union des cultivateurs franco-ontariens État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2020	2019
Produits		
Financement stable (Note 6)	144 258 \$	144 169 \$
Revenus de projets (Note 7)	99 562	51 103
Revenus de traduction	3 306	2 244
Cotisations des membres, parrains et commanditaires	45 663	41 579
Revenus d'intérêts	5 783	572
Frais d'administration (Note 12)	59 806	59 944
Portion radiée du prêt provenant du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes	20 000	-
Subvention salariale d'urgence du Canada	4 125	-
	382 503	299 611
Charges		
Association et souscriptions	3 287	6 069
Assurances	3 270	3 190
Bourses	8 000	-
Dons	-	250
Entretien et réparations	2 362	3 915
Frais bancaires	262	250
Frais de bureau et fournitures	18 355	11 623
Frais de déplacements et d'hébergement	2 734	7 852
Frais de réunions et de locaux	8 026	13 910
Honoraires professionnels et frais de consultants	11 533	14 181
Loyer	10 474	11 178
Publicité et promotion	3 777	6 368
Salaires et avantages sociaux	220 883	171 947
Téléphone	3 389	3 207
	296 352	253 940
Excédent des produits sur les charges	86 151 \$	45 671 \$

L'Union des cultivateurs franco-ontariens État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds - bailleurs de fonds, membres et autres	356 720 \$	299 454 \$
Sorties de fonds - fournisseurs et membres du personnel	(294 873)\$	(250 679)\$
Intérêts reçus	5 783 \$	572 \$
	67 630 \$	49 347 \$
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Augmentation du dépôt à terme	(504)\$	(502)\$
Avance à la FERCA	(35 957)\$	(35 957)\$
	(36 461)\$	(36 459)\$
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Nouvelle dette à long terme	60 000 \$	- \$
Augmentation nette de l'encaisse	91 169 \$	12 888 \$
Encaisse, début de l'exercice	17 094 \$	4 206 \$
Encaisse, fin de l'exercice	108 263 \$	17 094 \$

L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Notes complémentaires

31 décembre 2020

1. Méthodes comptables

Statut et objectif de l'organisme L'Union des cultivateurs franco-ontariens est un organisme sans but lucratif constitué en vertu des lois de l'Ontario et a pour but de promouvoir l'agriculture. L'Union est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et à ce titre, elle est exonérée d'impôt.

Référentiel comptable L'Union applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds Le fonds d'administration rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'Union. Les apports (dons et subventions) non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'Union sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de la relève agricole franco-ontarienne présente seulement les ressources afférent à la relève agricole franco-ontarienne. L'objectif de ce fonds est de favoriser le démarrage, l'établissement et le développement des entreprises agricoles francophones en Ontario. La gestion du fonds est effectuée par la FFO. Seuls les intérêts générés par le fonds peuvent être utilisés par l'Union pour être versés sous forme de bourses d'étude et de formation à des étudiants et entrepreneurs. Le montant de capital accumulé dans le fonds n'est pas accessible, et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Comptabilisation des produits L'Union applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de projets, les revenus de traduction et les frais administratifs sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables.

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les cotisations sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Notes complémentaires

31 décembre 2020

1. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers Évaluation initiale et ultérieure

L'Union évalue initialement ses actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Apports reçus sous forme de services

L'Union ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre bénévole ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de l'Union.

2. Dépôt à terme

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Épargnes rachetables, portant intérêts à 0,30%, échéant en mai 2021.	101 326 \$	100 822 \$

3. Immobilisations corporelles

Le coût des immobilisations corporelles détenues par l'Union est le suivant :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Ordinateurs	13 880 \$	5 435 \$

L'Union des cultivateurs franco-ontariens Notes complémentaires

31 décembre 2020

4. Crédoiteurs et frais courus

Le poste crédoiteurs et frais courus comprend des sommes à remettre à l'État de 6 286\$ (2019 - 11 892\$).

5. Dette à long terme

	2020	2019
Caisse Desjardins Ontario		
Emprunt du compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, échéant en décembre 2022, sans modalité de remboursement.	40 000 \$	-
	40 000 \$	-

6. Financement stable

	2020	2019
Christian Farmers Federation of Ontario (CFFO)	13 176 \$	13 358 \$
Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO)	126 026	125 742
Union Nationale des Fermiers (UNF)	5 056	5 069
	144 258 \$	144 169 \$

7. Revenus de projets

	2020	2019
Conseil de l'adaptation agricole (CAA)	-	18 687 \$
Patrimoine Canadien	30 000	30 000
Société de développement communautaire Prescott-Russell (SDCPR)	-	2 416
Contributions au Fonds de la relève agricole franco-ontarienne	62 737	-
Autres	6 825	-
	99 562 \$	51 103 \$

L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Notes complémentaires

31 décembre 2020

8. Garantie

L'Union s'est portée garante relativement à des facilités de crédit de la Ferme d'éducation et de recherche du Campus d'Alfred (FERCA), un organisme sous contrôle, pour un montant maximum de 150 000\$. Le solde des facilités de crédit au 31 décembre 2020 était de 1 278 901\$ (2019 - 1 278 901\$). Les facilités de crédit étaient en règle au 31 décembre 2020 et l'ont été au cours de l'année.

9. Dépendance économique

L'Union obtient environ 33% (2019 - 42%) de ses revenus de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario. Si ce financement ne continue pas ou si l'Union ne peut le remplacer, l'Union ne pourra pas continuer ses opérations au niveau actuel.

10. Incertitude en raison de Covid-19

Après la fin de l'exercice, la pandémie mondiale continue de perturber les activités économiques. Les impacts de la pandémie sur les activités de l'Union au cours de l'exercice incluent des ajustements des heures de bureau, du personnel travaillant temporairement à domicile, une réduction des activités de promotion, ainsi qu'une plus grande dépendance aux services en ligne. Bien que l'interruption d'activité résultant du virus soit censée être temporaire, étant donné la nature dynamique de ces circonstances, la durée de l'interruption d'activité et ses impacts financiers pour le prochain exercice ne peuvent être raisonnablement estimés pour le moment. La capacité de l'Union de payer ses frais d'exploitations dépend de sa capacité à continuer de maintenir ses liquidités et de percevoir les paiements de subventions et de cotisations des membres.

11. Instruments financiers

Risque de crédit

L'Union est exposé au risque de crédit lié à ses comptes clients et la somme à recevoir de la FERCA. L'Union consent du crédit aux organismes apparentés dans le cours normal de ses activités.

Il n'y a eu aucune variation du risque par rapport à l'exercice précédent.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens Notes complémentaires

31 décembre 2020

12. Organismes sous contrôle

L'Union exerce sur "Les publications Agricoles franco-ontariennes (à but non lucratif) inc.", aussi connu sous Agricom, un pouvoir décisionnel et économique par l'entremise de son conseil administratif et de son financement. Les membres du conseil de l'Union sont les mêmes que ceux d'Agricom. L'Union exerce sur la FERCA, un pouvoir décisionnel et économique par l'entremise de son conseil administratif et de son financement. Certains membres de l'Union siègent sur le conseil d'administration de la FERCA, leur donnant la majorité. Agricom et FERCA ne sont pas consolidés dans ces états financiers.

Agricom, qui a pour but de fournir aux agriculteurs et au secteur agricole franco-ontarien un journal professionnel d'information de langue française, est constituée en vertu des lois de l'Ontario. À titre d'organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu, elle est exonérée d'impôt.

Les états financiers non audités sommaires d'Agricom au 31 décembre 2020 et 2019 sont les suivants:

	2020	2019
État de la situation financière		
Actif	129 244 \$	42 892 \$
Passif	42 220 \$	3 097 \$
Actif net	87 024 \$	39 795 \$
État des résultats		
Produits	202 993 \$	154 998 \$
Charges	155 763 \$	151 536 \$
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	21 660 \$	4 443 \$
Activités de financement	60 000 \$	-

Au cours de l'exercice, l'Union a perçu des frais d'administration d'Agricom pour une somme totale de 27 960\$ (2019 - 27 960\$). Il n'y a aucun montant à recevoir d'Agricom ainsi qu'aucun montant à payer à Agricom au 31 décembre 2020.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens Notes complémentaires

31 décembre 2020

12. Organismes sous contrôle (suite)

Les états financiers non audités sommaires de FERCA au 31 décembre 2020 et 2019 sont les suivants:

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
État de la situation financière		
Actif	3 280 428 \$	3 339 355 \$
Passif	3 963 020 \$	3 780 966 \$
Actif net (insuffisance)	(682 592)\$	(441 611)\$
État des résultats		
Produits	1 133 580 \$	900 404 \$
Charges	1 374 561 \$	1 066 539 \$
État des flux de trésorerie		
Activités de fonctionnement	(365 245)\$	23 087 \$
Activités de financement	19 333 \$	(51 286)\$
Activités d'investissement	388 560 \$	27 719 \$

Au cours de l'exercice, l'Union a perçu des frais d'administration de la FERCA pour une somme totale de 31 820\$ (2019 - 31 820\$) en plus de recouvrir certaines dépenses encourues pour FERCA. En fin d'année, il y a un montant de 146 526\$ (2019 - 110 570\$) à recevoir de la FERCA.